

DROIT A L'IMAGE ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Je soussigné(e)

Parent de l'enfant :

Rayer la mention inutile

AUTORISE

REFUSE

La photographie et la reproduction de son image sur les différents réseaux utilisés par la Section « Gymnastique » de l'Union Sportive de JOIGNY, à savoir entre-autre, le site internet de l'USJ – la page Facebook de la Section « Gymnastique », le site internet du Comité Départemental de la F.F.G., le journal local (Yonne Républicaine), etc.....

Conformément à la loi vous pouvez vous opposer à ce que votre enfant figure sur ces photos.

Photo groupe pour vente calendrier :

AUTORISE

REFUSE

Fait à....., le/...../.....

Signature :



AUTORISATION PARENTALE

Madame ou Monsieur :

Adresse :

.....

TEL. : Portable :

AUTORISE ma fille – mon fils

Né(e) le :/...../.....

A participer aux activités de la section gymnastique de l'U.S.J.

N° d'immatriculation à la sécurité sociale (figurant sur l'attestation Carte Vitale couvrant l'enfant)

.....

Nom et Adresse Complémentaire Santé :

.....

J'autorise les responsables de la section gymnastique, où mon enfant exerce une activité, ainsi que pendant les déplacements en compétition à lui faire dispenser les soins de première urgence en cas d'accident.



L'enfant est sous la responsabilité des entraîneurs pendant les cours, les manifestations sportives et sur les plateaux de compétition, en dehors de ces critères, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SANGUIN CHEZ UN SPORTIF MINEUR

Madame ou Monsieur :
Autorise des prélèvements sanguins par des préleveurs agréés dans le cadre de contrôles anti-dopage sur l'enfant :
.....né(e) le...../...../.....

RAPPEL : Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu en compétition et hors compétition.

Tout sportif mineur doit présenter l'autorisation au préleveur agréé en cas de prélèvement sanguin.

L'absence de ce document ne permettra pas la réalisation du contrôle, ce qui pourra entraîner des sanctions de la part de la fédération.

Il est conseillé d'en donner un exemplaire à votre responsable de club, ou de stage départemental ou régional.

Le préleveur agréé est infirmier, médecin ou technicien de laboratoire.

(Vous pouvez consulter le code du sport sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr>)

Fait à

Le

Signature :

